

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Secrétariat Général  
2025-DEC-27

## DECISION

### LICENCES CLOUD MOBILE DEVICE MANAGEMENT (MDM) - GESTION DE LA FLOTTE DE LA TELEPHONIE MOBILE

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant que la commune de Chanteloup-les-Vignes souhaite acquérir un logiciel de Mobile Device Management (MDM) afin de mettre en place une gestion active de son parc de téléphone mobile,

Considérant qu'une mise en concurrence a été faite pour le choix d'un fournisseur,

Considérant la proposition de la société HEGEOMA,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

**DE SIGNER** la lettre de consultation pour les Licences Cloud de Mobile Device Management (MDM) pour la téléphonie Mobile, avec la société HEGEOMA, sis 6 rue de Sault, 38000 GRENOBLE.

### Article 2 :

Ce contrat est conclu aux conditions suivantes :

- Le montant de la prestation est de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.
- Durée du contrat : 48 mois

### Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 27 juin 2025

Le Maire



Catherine ARENOU

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250627-2025-DEC-27-CC  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025